

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY
Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE du 14 décembre 2019

L'an deux mille-dix-neuf, 14 du mois de décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 09 heures à la salle de réunion de la Mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur CHANAUD Anthony Maire de la Commune le 09 décembre 2019 en application de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames LOWRY Emanwela, SCHREYS Colette, FAVRY Simone, PEYRADE Danielle

Messieurs CHANAUD Anthony, PEYRADE Denis, MANIAK Stanislas, BENNAVAIL Georges, DIEM Gérard, ESPERCE Alain, MALET Didier.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame CRAMBES Martine donne procuration à Madame SCHREYS Colette

Monsieur FERRIE Pierre donne procuration à Monsieur BENNAVAIL Georges

Monsieur ROS Robert donne procuration à Monsieur MANIAK Stanislas

Monsieur ELOY Alain donne procuration à Monsieur DIEM Gérard.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur GREVOUL Eric, ISRAEL Stéphane, GENEVIEVE Christian.

Ordre du jour

1 Décision Modificative M14

2 Demande de subvention exceptionnelle pour les chemins et rives lors des inondations du 22 et 23 octobre 2019

3 Convention SUEZ pour des prestations eau et assainissement

4 Adhésion au Contrat Assurance Statutaire du CDG Aude

5 Tableau des effectifs de la Commune Val du Faby

6 Location des foyers de Fa et de Rouvenac dans le cadre du « marché de producteurs ».

QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Monsieur Stanislas MANIAK.

Ouverture du Conseil Municipal à 9h05

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1 Décision Modificative M14.

M le Maire explique qu'il y a eu une erreur de la part du Centre des Impôts qui a imposé 2 fois pour la taxe d'aménagement, pour les mêmes travaux de rénovation, la famille ARZALIER sur deux années consécutives. Il convient donc de rembourser le trop perçu à la famille AZRALIER, soit la somme de 2040 Euros en réduisant du même montant l'article 2158 et en augmentant de ladite somme l'article 2026 en dépenses sur le budget M14.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

2 Demande de subvention exceptionnelle pour les chemins et rives suite aux inondations du 22 et 23 octobre 2019.

M le Maire liste l'ensemble des dégâts causés par ces inondations sur les chemins communaux et les nombreux glissements de terrain sur Fa et Rouvenac. Il explique que le dossier déposé par la Mairie afin d'être reconnue en catastrophe naturelle a été validé par les services de l'Etat, ce qui permet à la commune de déposer des demandes de subventions sur les chemins et talus endommagés. Cependant seuls les chemins menant à des habitations ou des bâtiments communaux sont éligibles, les autres chemins restant à 100% à la charge de la commune. M Stanislas MANIAK se propose de monter le dossier où seront recensés nominativement chaque chemin et pour chacun un devis précis à été demandé, devis lus un à un par M le Maire.

Le Conseil municipal approuve ces demandes de subventions à l'unanimité.

3 Convention SUEZ pour des prestations eau et assainissement

M Stanislas MANIAK rappelle que l'entreprise SUEZ intervient déjà depuis des années sur notre réseau eau et assainissement pour les réparations et travaux techniques que nous ne pouvons pas réaliser en régie par manque de matériel. Afin que ces interventions soient encore plus efficaces et puissent se faire par exemple le week-end ou les jours fériés il est nécessaire de passer une convention entre la mairie et SUEZ afin de clarifier les rôles de chacun. Il est proposé que dans cette convention SUEZ se charge de nettoyer les réservoirs selon les normes sanitaires en vigueur avec le matériel adéquat, change les lampes UV dont la pose est très technique, remplace annuellement les bavettes de la station d'épuration de Rouvenac. De plus il est proposé un volant d'heures pour les débouchages de réseaux eau et assainissement.

Le Conseil examine point par point ce qu'il est nécessaire de mettre dans la convention et ce qu'on peut exclure.

L'ensemble des prestations indispensables et que nous demandions déjà s'élèvent à 4 870 euros par an. Cette convention nous permettra de gagner en efficacité et de réduire les coûts de chacune des prestations.

M le Maire tient à préciser que toutes les petites communes font appel pour ces travaux techniques à des sociétés privées qui sont équipées et que ça ne remet bien évidemment pas en cause la régie publique de l'eau pour laquelle nous nous battons depuis le début. Le Conseil municipal approuve la convention à l'unanimité.

4 Adhésion au Contrat Assurance Statutaire du CDG Aude

M le Maire propose le renouvellement selon les mêmes termes que l'année dernière du Contrat d'assurance statutaire, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour les agents, à savoir un taux de 6.80% pour les agents affiliés à la CNRACL et 1.05% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC. Le Conseil municipal approuve le renouvellement du contrat à l'unanimité.

5 Tableau des effectifs de la Commune Val du Faby

M le Maire précise au Conseil qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune en ce qui concerne les agents municipaux en raison de l'augmentation des horaires de travail de Leticia CUGILLERE, secrétaire de mairie. Pour rappel, la secrétaire de mairie fera 4h par semaine de plus suite au départ d'Audrey ALBRUS dans le cadre de la mutualisation suite à la création de la commune nouvelle. Le tableau des effectifs de la commune reste inchangé, à savoir 4 postes au service technique, 2 postes à l'école, 1 poste de secrétariat et 1 poste pour l'entretien. Le Conseil municipal approuve le tableau des effectifs à l'unanimité.

6 Location des foyers de Fa et de Rouvenac dans le cadre du « marché de producteurs ».

L'association Naturellement Chouette de Rouvenac souhaite se rajouter aux producteurs qui vendent leurs produits au marché de producteur lancé il y a plusieurs mois. Plusieurs élus précisent que ce marché est un succès et que c'est une bonne chose que de nouveaux producteurs s'ajoutent. Naturellement Chouette serait intéressée pour venir le premier vendredi du mois uniquement aux foyers de Fa et de Rouvenac.

M le Maire rappelle qu'une participation modique est demandée pour être dans le cadre réglementaire. Chaque foyer est loué 10 euros par mois pour 2 jours de vente par semaine, ce qui ramène donc la journée à 1.25 euros.

Il est donc proposé une convention à 2.50 euros par mois, avec un paiement annuel vu la faible somme.

Le Conseil municipal approuve la convention à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Antenne Rouvenac : Denis PEYRADE et Alain ESPERCE font le point sur l'installation de l'antenne portable sur Rouvenac. Les travaux ont commencé mais il y a eu des endommagements de poteaux lors de la pose ce qui va retarder la mise en fonction qui devrait pouvoir commencer dans 2 mois.
- Appel en série : un point est fait sur l'appel. Globalement le système a très bien fonctionné même si certains ne l'ont pas reçu. Nous allons regarder au cas par cas pourquoi certains ne l'ont pas eu. M le Maire rappelle qu'il faut que chacun pense à nous transmettre la fiche d'appel en série pour que l'on puisse les intégrer au dispositif.
- Travaux : M Stanislas MANIAK fait le point sur les travaux réalisés :

- la Batteuse à Fa et son environnement,
- le parking de l'école,
- la placette de Galié,
- le chemin de Galié qui a été goudronné,
- la rue de l'a l'eau goudronnée,
- la toiture du foyer de Rouvenac refaite,
- la connexion de la Tuilerie au réseau communal.
- création d'un trottoir à l'école pour sécuriser les enfants le long du parking réhabilité.
- l'entrée de la placette de l'école réhabilitée.

M MANIAK précise que les demandes de subvention pour les traversées de Fa et de Rouvenac ont été envoyées et ont été reçues de façon favorable par l'Etat, la Région et le Département. L'opération qui va sécuriser nos villages et les embellir pourra être largement subventionnée.

M MANIAK précise que deux grosses fuites à Fa ont été détectées et réparées. Une fuite sur le Boulevard de la Pinouse (18m3/jour) et une rue de la Batteuse (70m3/jour).

Le SYADEN CEP (Conseil d'Energie Partagée) a analysé la consommation d'énergie des différents bâtiments communaux de Fa pour que l'on gagne encore en efficacité énergétique. La même démarche va être entreprise sous peu pour Rouvenac.

La consultation pour le logiciel des réseaux d'eau potable qui nous permet de détecter les fuites est en cours.

La séance est levée à 11h35.

Vu pour être affiché le vendredi 19 décembre conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Maire
Anthony CHANAUD